

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Réforme des concours enseignants : 13 syndicats et associations du 2nd degré redoutent une baisse de l'exigence

Emmanuel Fontaine

6-7 minutes

Impensés, contenus des épreuves, place de la recherche... La réforme des concours du Capes, Capet, CAPLP, CPE et Capeps interroge une dizaine d'organisations syndicales et associations de professeurs spécialistes sur le maintien des "exigences" des métiers du second degré. Elles estiment que les contenus des épreuves "confirment l'abaissement de l'exigence de maîtrise disciplinaire et l'absence de tout questionnement didactique". Autres griefs, un nouveau format du mémoire qui "compromet le caractère universitaire de ce titre" et un service à mi-temps qui "réduira fortement leur disponibilité".



enseignant collège Shutterstock

Après avoir été réformée, la formation initiale des enseignants sera-t-elle toujours conforme aux exigences des métiers du second degré ?

C'est la question que posent, en substance, plusieurs associations de professeurs spécialistes et organisations syndicales (1) en s'associant dans un communiqué de presse publié vendredi 9 mai 2025, pour dénoncer la réforme des concours des Capes, Capet, CAPLP, CPE, Capeps.

Face à des "risques de chaos à très court terme", les signataires jugent "indispensables" des mesures d'urgence (annonce du nombre de postes avec un plan pluriannuel de recrutement, listes complémentaires, transparence sur les affectations), tout en demandant un moratoire sur la réforme telle que proposée par le MENESR.

Une remise en question "de la place de l'université et donc de la recherche"

Sont notamment soulignés des "impensés" comme l'articulation entre le Capes et l'agrégation, ou sur la place des étudiants déjà en possession d'un M2 qui "représentent près d'un étudiant lauréat du Capes/T sur trois".

Mais au-delà, pour les signataires "les méthodes restent les mêmes", avec l'application "à marche forcée" de la réforme "tout en remettant en question la place de l'université et donc de la recherche dans la formation initiale des lauréats."

Ils estiment que les contenus des épreuves de concours "confirment l'abaissement de l'exigence de maîtrise disciplinaire et l'absence de tout questionnement didactique", tandis que "l'oral 2 au format d'un entretien d'embauche et de conformité théorique aux 'valeurs du Service public' reste inacceptable".

Demeure également la "crainte d'une formation à la main de l'employeur dispensant les 'bonnes pratiques' à de futurs enseignants et CPE", sachant que "les contenus de formation post-concours ne sont toujours pas précisés", mais aussi "en l'absence de présentation des maquettes de master".

Surtout, le service à mi-temps devant élèves des fonctionnaires-stagiaires en master 2 "réduira fortement leur disponibilité pour la formation universitaire, en plus d'alourdir considérablement leur charge de travail", tandis que le nouveau format du mémoire "compromet le caractère universitaire de ce titre". Ainsi, "comment pourraient-ils et elles exercer encore en toute autonomie professionnelle ?", demandent les signataires.

renforcer les épreuves physiques et l'oral consacré du Capeps

Dans la lignée des inquiétudes portées par des sociétés savantes d'histoire le 30 avril 2025 ([lire sur AEF info](#)), des difficultés liées à certaines disciplines pourraient émerger : c'est par exemple le cas du Capeps, pour lequel "il est primordial de renforcer les épreuves physiques et l'oral consacré".

Le Capes de documentation, lui, ne "permettra plus de garantir l'apprentissage d'une culture de l'information et des médias chez les élèves" sans être "plus clairement associé à une formation et à des épreuves en Sciences de l'information et de la communication".

Enfin, concernant les disciplines à double valence (par exemple en physique-chimie), ils déplorent une "logique contestable" de majeure et de mineure "maintenue, sans assurance d'une maîtrise identique des contenus". Les craintes n'ont également "pas été écoutées" sur les langues régionales ou les disciplines sans licences spécifiques (SES, documentation, CPE, disciplines de l'enseignement professionnel et technologique, etc.).

Le calendrier des groupes de travail sur la réforme de la FDE

Au moins deux groupes de travail sont encore prévus à l'agenda des organisations syndicales, l'un portant sur la période de scolarité diplômante de deux ans des lauréats aux nouveaux concours de recrutement (le 15 mai), l'autre sur la nouvelle organisation de la formation, les modalités de pilotage et les aspects RH (le 21 mai). Selon les informations recueillies par AEF info, une réunion supplémentaire, portant sur le "projet de référentiel de formation des professeurs des écoles", a été ajoutée au calendrier, sans qu'aucune date ne soit pour l'instant fixée.

Dépêche n° 731121